

NOTE D'INFORMATIONS :

Du nouveau pour les retraités



Impôts 2017 : Généralisation du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile

Avant le 1^{er} janvier 2017

Les retraités non imposables ne bénéficiaient pas du crédit d'impôt, réservé aux seuls actifs.

Pas franchement intéressant quand la plupart des retraités sont peu voire pas imposables.

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2017

Le crédit d'impôt est généralisé à l'ensemble des contribuables.

**BONNE
NOUVELLE**

50% des sommes versées au titre des services à la personne vous seront remboursées par l'Etat si vous n'êtes pas imposables (valable pour les revenus 2017 - calcul de l'impôt 2018).

N'hésitez pas et faites vous aider !

Cette information vous a été délivrée par l'agence
AGE D'OR SERVICES de SENS
03 86 83 10 73



Une présence active à vos côtés



Services aux personnes à domicile - NF311
Délivré par AFNOR Certification - www.marque-nf.com